

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — 13 — »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 08 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La tragi-comédie des duchés paraissait avoir enfin son dénouement dans la convention de Gastein. Mais voilà que cette convention, qui devait tout terminer, soulève elle-même un monde de difficultés et de complications nouvelles : difficultés intérieures pour l'Autriche ; difficultés intérieures et extérieures pour la Prusse ; difficultés et complications de toutes sortes pour les États secondaires de l'Allemagne, pour la Diète germanique, pour le duc d'Augustenbourg, pour l'avenir des populations de ces duchés, pour le repos et la paix de l'Europe tout entière.

Les Italiens se réjouissent en disant que l'Autriche, ayant cédé le Lauenbourg moyennant une indemnité pécuniaire, peut bien en faire de même pour la Vénétie. Le *Morning-Post* maintient l'exactitude des articles secrets que nous avons cités hier.

« Que l'Allemagne, dit-il, ne s'imagine pas que la France et l'Angleterre garderont le silence à cause de leurs relations tendues avec les États-Unis. Tôt ou tard, ces conventions, ces marchés avec le droit, ce marchandage avec l'honneur, créeront des difficultés sérieuses ; mais, avant tout, la nation allemande aura à décider si elle veut permettre une grande guerre ayant pour but de défendre l'oppression autrichienne en Italie. »

La *Gazette de Bavière* assure que le gouvernement bavorois persiste à soutenir le duc d'Augustenbourg comme le seul souverain allemand ayant des droits au trône des duchés, et est plus que jamais décidé à faire des dé-

marches ultérieures auprès de la Diète de Francfort.

Bref, tout est confus, incertain, contradictoire dans cette situation nouvelle ; tout est remis en question, et le dénouement apparent de cette interminable affaire ressemble beaucoup au commencement d'une affaire plus grave, plus compliquée, plus menaçante encore pour la paix de l'Europe qu'elle ne l'était d'abord. Admirable résultat de ce traité qui a le don de mécontenter tout le monde.

Le duc d'Augustenbourg doit, dit-on, être nommé colonel d'un régiment autrichien ; voilà une singulière manière d'avoir de l'avancement. Il devait être prince régnant, il devient colonel.

La *Gazette de Bavière* croit devoir déclarer que la Saxe et la Bavière n'ont pris aucune part à l'élaboration de la convention de Gastein, et que, bien loin de là, elles poursuivent plus que jamais, au nom des États secondaires de l'Allemagne, la présentation de la proposition, déjà faite à la Diète germanique, pour mettre la Prusse et l'Autriche en demeure de s'expliquer au sujet des duchés.

D'un autre côté, la *Gazette nationale de Berlin* signale une des conséquences les plus graves, et dont nous avons déjà parlé, de cette convention austro-prussienne. Elle doit être ratifiée par le parlement, car elle incorpore le duché de Lauenbourg à la Prusse, et aux termes de la constitution les limites du royaume ne peuvent être changées qu'en vertu d'une loi adoptée par les Chambres.

Or la chambre des députés prussiens pen-

sera-t-elle que l'acquisition du Lauenbourg soit sans danger et qu'elle vaille l'indemnité payée à l'Autriche? Voudra-t-elle accepter sans modifications la constitution féodale et surannée de ce duché? Evidemment il y a là un nouvel élément de lutte entre la représentation nationale et le gouvernement, déjà si profondément et depuis si longtemps divisés. Ce n'est donc pas sans raison qu'on suppose qu'un coup d'Etat pourrait bien être la dernière conséquence de cette convention de Gastein, dont le triomphe se changerait peut-être alors en défaite.

Le *Correspondant* de Nuremberg, du 25 août, dit que dans une réunion qui avait eu lieu la veille à Munich, on a acclamé avec enthousiasme la nouvelle de la convention de Gastein. Les Italiens comptent que l'Autriche ayant vendu le Lauenbourg, elle pourra bien vendre aussi la Vénétie.

Le *Wanderer*, de Vienne, annonce qu'un décret impérial, en date du 28 août, vient de dissoudre la Diète sur la base de la loi électorale du 3 juin 1848.

On lit dans le *Débat* : « La Diète de Transylvanie, qui est à la veille d'être convoquée, devra s'occuper exclusivement de la révision de la loi de l'union de la Transylvanie. La Diète de Hongrie sera également saisie de la question de l'union. »

La Russie poursuit sans relâche son œuvre de l'extirpation du catholicisme en Pologne et de la propagation du schisme par la violence. Elle vient encore de supprimer et d'expulser

les sœurs de charité de Zytomir et de Luck, en Volhynie, de Teplik et de Grudek en Podolie. En revanche, elle fonde à Wilna des couvents schismatiques de femmes en leur donnant les biens enlevés aux communautés catholiques.

Les incendies continuent, surtout en Lithuanie. Aussi les compagnies d'assurances ne peuvent-elles plus poursuivre leurs opérations. Il est certain aujourd'hui qu'il n'existe pas le moindre indice qui puisse faire retomber la responsabilité de ces sinistres sur les Polonais, et qu'au contraire des faits laissent supposer qu'une partie de l'armée russe n'y est pas étrangère.

On écrit de Londres, le 19 août, à la *Liberté* :

L'épizootie qui sévit en ce moment en Angleterre a provoqué en Irlande une sorte de révolution qui, pour avoir été courte, n'en a pas moins été très-sérieuse. Une députation des propriétaires irlandais avait demandé au ministre de l'intérieur d'interdire l'exportation du bétail venant de la Grande-Bretagne en Irlande tant que durerait la maladie. Sir George Grey avait répondu qu'il n'en voyait pas la nécessité. Et cependant cette mesure, qui ne pouvait léser que quelques intérêts particuliers (puisque toute l'exportation se borne à environ sept mille bœufs de la race noire écossaise, que quelques spéculateurs envoient chaque année pour être engraisés dans les pâturages irlandais), pouvait empêcher des maux incalculables.

Quand on apprit à Dublin que sir George Grey refusait de promulguer un décret pour

FEUILLETON. 21

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Kerneck avait coupé un morceau de pain à la miche et le mangeait avec un oignon cru.

Il s'était assis, suivi de Brave, à sa place ordinaire, et jusqu'à la fin de son repas, il fut impossible de lui arracher un mot.

Ensuite il alla se promener de long en large sous les fenêtres de la comtesse, traçant avec son bâton, sur le sable, des signes cabalistiques.

Les gendarmes ne le perdaient pas de vue ; ils ne s'alarmèrent pas cependant quand lady Arabelle, revenant par une allée tournante, s'arrêta auprès de lui et lui adressa la parole avec sa bonté ordinaire ; ils savaient par expérience combien elle était affable.

— Eh bien ? dit-elle d'une voix fiévreuse, avec le sourire sur les lèvres.

— Je l'ai vu monter dans la voiture de votre frère, sans que personne le soupçonnât ; j'ai vu partir les quatre chevaux comme le vent ; ils sont loin.

— Il était déguisé ?

— Une perruque grise, des favoris gris, un des manteaux laissés dans la cachette, au temps de la dernière guerre. M. le baron avait là-haut toute une friperie. Je l'ai soigneusement entretenue jusqu'ici, suivant ses ordres ; je crois bien qu'elle ne servira plus, après cette campagne, et que tout est fini.

— Dieu soit loué ! j'attends maintenant le courrier de mon frère, annonçant qu'il est embarqué. Vous pouvez rester au château, Kernek, on vous y donnera une chambre, ajouta-t-elle très-haut, surtout ne manquez pas de vous tenir prêt, si l'on vous interroge, il faut se soumettre aux lois, vous n'avez rien à craindre d'ailleurs.

Et elle passa.

Cette journée lui parut éternelle ; le vicomte ne resta que quelques instants. Il avait établi un homme d'écurie au Tourne-bridge avec ordre de monter à cheval et de venir le chercher à la moindre alerte. Il paraissait avoir un parti pris de n'approcher la comtesse que dans un cas de nécessité absolue. Elle le comprenait, et s'en irritait d'autant plus, qu'elle ne voulait pas le laisser paraître.

Le lendemain matin, le brigadier reçut une estafette, elle annonçait l'arrivée des magistrats et de

l'architecte ; elle portait l'ordre le plus sévère de ne laisser sortir personne du château et de cacher soigneusement la visite qu'on allait recevoir.

La comtesse s'en douta pourtant, et le message de Régis lui fut envoyé.

Deux heures après, la voiture officielle se montra au bout de l'avenue, Mme de Courville avait repris des forces et du courage ; elle descendit et reçut le procureur impérial en haut du perron.

Elle le salua d'un air affable et rassuré qui étonna tout le monde.

— Vous êtes mieux portante, madame, aujourd'hui ? dit-il.

— L'arrivée de mon frère, les démarches qu'il fait en ce moment me rendent le courage, monsieur ; vous plairait-il de vous asseoir et de goûter à ces rafraîchissements ?

Ce n'était pas une accusée devant ses juges ; c'était une châtelaine recevant ses amis et s'efforçant de leur rendre sa maison agréable.

Les magistrats étaient trop accoutumés à étudier le cœur humain pour ne pas deviner une arrière-pensée sous ce changement.

— Ou elle joue habilement la comédie, ou elle n'a plus rien à craindre, dit l'un d'eux à l'oreille de

l'autre, pendant que la comtesse entretenait le troisième.

— Elle est bien jeune pour être si dissimulée, je crois que c'est plutôt le second cas que le premier.

Arabelle, en effet, était trop jeune et trop inexpérimentée pour cacher ses impressions et tromper longtemps un observateur.

— Nous allons voir d'abord ce prétendu sorcier, qui sait tant de choses, madame, et puis nous procéderons avec l'architecte à la visite du château.

— Comme il vous plaira, monsieur. Kernek fut introduit à la suite de Régis qui venait d'arriver.

Cette singulière figure étonna ces hommes, accoutumés à ce pays cependant, et aux mœurs étranges de ses habitants.

— Vous vous appelez Kernek ?

— Oui, monsieur.

— Votre état ?

— Je n'en ai pas, et je les ai tous.

— Vous êtes né sur cette terre ?

— Oui, monsieur ; elle appartenait jadis, comme toute cette contrée, à mes aïeux.

— Vous connaissez bien le château ?

— Parfaitement et entièrement.

interdire l'exportation du bétail de la Grande-Bretagne, il y eut un *meeting* considérable dans lequel les discours les plus violents furent prononcés. Lord Nabs alla jusqu'à exhumer la menace du rappel de l'Union. Le peuple irlandais paraissait unanime pour la première fois de sa vie, et la perte de cent voix au Parlement aurait singulièrement compromis l'existence du ministère. Aussi lord Palmerston céda et la reine rendit un ordre en son conseil pour interdire l'exportation du bétail.

Maintenant que les députés irlandais ont fait l'expérience de leur force, puissent-ils s'en servir en faveur d'autres animaux que ceux à quatre pieds et à deux cornes.

Le recouvrement de l'impôt mobilier a donné lieu à quelques désordres en Italie, principalement à Brescia.

Suivant le *Diritto*, le portefeuille de l'intérieur a été offert au général Cialdini, d'autres disent à M. Rattazzi, qui ont refusé. La *Nazione* prétend, au contraire, qu'à la suite de plusieurs conseils successifs des ministres, où l'on n'a pu s'entendre sur le choix d'un successeur de M. Lanza, aurait eu lieu une dernière réunion à laquelle celui-ci assistait, et qu'après quatre heures de délibération, il avait consenti à reprendre sa place dans le cabinet.

Mais cette assertion est démentie par une dépêche de Florence, qui répète le bruit partout répandu que M. Natoli, ministre de l'instruction publique, doit prendre le portefeuille de l'intérieur. Quoiqu'il en soit, il est certain que le ministère est en dissolution, et que son existence ne peut guère se prolonger au-delà de l'ouverture du prochain Parlement.

La lutte électorale commence déjà à s'engager, dit le *Moniteur*. Les partis qui ont tour à tour possédé le pouvoir, essaient d'un rapprochement qui amènerait une fusion, ou du moins une union étroite entre la majorité qui soutient le ministère actuel et la gauche. Le parti radical, dont le pays se détache de plus en plus, s'efforce en vain de ranimer le zèle de ses adhérents. Les catholiques seuls agissent avec ensemble, et paraissent se rallier à l'idée d'une entente entre le Saint-Siège et le gouvernement italien.

Le cabinet portugais ayant eu la minorité dans les Cortés, tous les ministres ont offert leur démission, qui a été acceptée par le roi. Le duc de Saldanha est chargé de former un nouveau ministère.

Les lettres de Constantinople, du 23, constatent la disparition du choléra. On évalue à 80,000 le nombre des victimes du fléau. Les personnes qui avaient émigré rentrent. La misère règne parmi le peuple, mais le gouvernement prodigue des secours. Abro-Effendi

retourne à Paris pour y poursuivre l'opération de la conversion de la rente.

On a reçu les nouvelles suivantes de New-York, 18 août :

La ville a été consternée, ces jours-ci, à la nouvelle qu'un secrétaire de la banque du Phénix avait enlevé à cet établissement la somme considérable de 300,000 dollars. Le coupable a été arrêté ainsi que plusieurs de ses complices, parmi lesquels se trouve un individu nommé de Carle. Ce dernier avait été teneur de livres dans cette banque, et tout récemment il remplissait les mêmes fonctions dans une autre banque. Carle, dans la nuit qui a suivi son arrestation, s'est donné la mort dans sa prison. Une chanteuse d'un café-concert, M^{lle} Jenkins, à qui il avait donné 1,000 dollars a été compromise ainsi que son amant dans cette affaire. Tous deux sont en prison. On pense que l'on ne recouvrera pas plus de 60,000 dollars.

New-York est sous le coup de l'émotion produite par la découverte d'une grande opération de faux titres.

Les Américains ne font rien à demi : on sait maintenant que M. E. B. Ketchum, de la maison de banque Ketchum fils et C^o, a fabriqué de faux titres pour plus de 2 millions de dollars et soustrait frauduleusement pour 2,500,000 dollars de valeurs de sa maison de banque. On évalue à 5 millions de dollars les fraudes commises par ses complices et par lui.

Plusieurs banques publiques et des maisons particulières ont beaucoup perdu.

La maison Ketchum et celle de Graham et C^o qui ont été les principales victimes de ces fraudes, ont suspendu leurs paiements. Le jeune Ketchum a pris la fuite avant que ses fraudes eussent été découvertes ; il n'est pas encore arrêté.

Une dépêche de Portsmouth annonce que la flotte française est arrivée, le 29 août, dans ce port. Le vapeur *Oigmy* est allé au devant d'elle ayant à bord plusieurs pilotes de la marine royale, chargés de conduire les vaisseaux français à leur mouillage respectif.

En s'approchant de Spithead, le *Solférino* a arboré le drapeau anglais et a salué le drapeau de l'amirauté hissé par l'*Osborne*. Le salut lui a été rendu par l'*Edgar*.

A une heure et demie, la flotte française a mouillé sur deux lignes dans la rade, entourée par la flotte anglaise.

Le *Solférino* a salué le drapeau anglais. Le salut royal lui a été rendu par les forts.

Le yacht l'*Osborne* est allé recevoir la *Reine-Hortense*. Le duc de Somerset, les lords de l'amirauté, les commandants de terre et de mer, s'étant rendus à bord de la *Reine-Hortense*, ont présenté leurs respects à M. de Chasseloup-Laubat.

A trois heures et demie, M. de Chasseloup-

Laubat et sa suite ont débarqué au dock Yard, où ils ont été reçus par le duc de Somerset et les commandants de terre et de mer en grand uniforme.

M. de Chasseloup-Laubat, le duc de Somerset et leur suite, partis du dock Yard, en voiture, au milieu des acclamations chaleureuses des ouvriers, sont allés rendre visite au gouverneur de Portsmouth. A six heures et demie ils étaient de retour au dock Yard et s'embarquaient pour leurs yachts respectifs.

Les amiraux français et anglais se sont rendu visite à bord du *Victory* et du *Solférino*.

Hier au soir, le duc de Somerset a donné à dîner, à bord du *Duc-de-Wellington*, à M. de Chasseloup-Laubat et aux commandants de la flotte française.

La dépêche, rédigée à la suite du banquet, ajoute :

« La ville est en fête. La foule est immense. Le temps est beau.

» Beaucoup d'officiers français ont débarqué dans la journée.

» On fait de grands préparatifs pour les banquets. Les maisons sont illuminées, les rues sont pavoisées. De nombreux arcs de triomphe ont été élevés. »

— On écrit de Portsmouth, le 30 août :

Le banquet donné hier soir à bord du *Duc-de-Wellington* a été très-brillant. Le vaisseau était splendidement décoré de drapeaux, de fleurs et d'arbustes. Le duc de Somerset, M. de Chasseloup-Laubat et les autres invités sont entrés à sept heures et quart dans le deuxième pont disposé en salle de festin. La table présentait un coup d'œil magnifique. La vaisselle et les candélabres étaient d'or. On a joué pendant tout le banquet des morceaux des compositeurs français les plus illustres. Au départ des convives, le vaisseau a été illuminé avec des feux de Bengale. Le commandant en chef français n'a pu assister à ce banquet par suite d'une indisposition.

Aujourd'hui, le duc de Somerset, M. de Chasseloup-Laubat et bon nombre d'officiers ont visité le Dock-Yard, les vaisseaux, le bassin, les chantiers et les ateliers. Cette visite a duré trois heures. Elle a été suivie d'une autre visite à l'hôpital de Netley.

Ce soir, un grand banquet sera donné, dans la salle du collège Maital, à M. de Chasseloup-Laubat et aux officiers de l'escadre française.

La *Liberté* a reçu du ministère de l'intérieur le Communiqué suivant :

« En constatant, dans son numéro du 27 août, que plusieurs instituteurs primaires viennent d'être nommés officiers de l'instruction publique ou officiers d'académie, le journal la *Liberté* exprime l'espoir que, l'an prochain, plusieurs seront décorés.

» Ce journal oublie que trois instituteurs primaires communaux, MM. Giraud, Mayat et

Mottet, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur par décret impérial du 12 août ; qu'en outre, les inspecteurs primaires et directeurs d'écoles normales décorés sont eux-mêmes sortis des rangs des instituteurs primaires et appartiennent encore à cet ordre d'enseignement. » (Communiqué.)

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

Nouvelles Diverses.

D'après les dernières nouvelles de Neuchâtel, on doute que M^{me} la duchesse de Montebello puisse revenir à Paris en même temps que la princesse Anna Murat et M^{lle} Bouvet, l'état de M^{me} de Montebello exigeant les plus grands ménagements.

Quant à M^{lle} Bouvet, on parle d'une lettre adressée à sa mère par l'Impératrice, dans laquelle Sa Majesté, après lui avoir appris l'état de sa fille et avoir exprimé toute la douleur que cet accident a fait éprouver à l'Empereur, termine en assurant que l'Impératrice traitera toujours M^{lle} Bouvet comme sa propre fille et sa meilleure amie.

L'Impératrice est attendue d'un instant à l'autre à Fontainebleau.

— A propos de l'arrivée des Japonais, le *Messenger du Midi* publie des renseignements qui paraissent puisés à bonne source et d'où il résulte que ces fils de l'extrême Orient ne viennent point en France en qualité d'ambassadeurs.

Ce sont de simples seigneurs, choisis par le Taïcoun et envoyés en Europe pour y étudier le commerce. Ils sont accompagnés par un jeune ingénieur de marine, M. de Verny, chargé par le gouvernement français de faciliter leurs études. Ils sont partis pour Toulon, où ils séjourneront quelque temps et reviendront ensuite à Marseille. Ils iront à Lyon, à Paris, et de là en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, visitant tous les grands centres commerciaux et tâchant de s'initier à nos usages. Leur physiognomie est ouverte, intelligente ; elle accuse un vif désir de s'instruire.

Ajoutons comme complément à ces détails que les Japonais ne logeront pas à l'hôtel du Louvre, ainsi que le prétendent certains novellistes, mais dans l'hôtel qu'habitait Abd-el-Kader aux Champs-Élysées.

— Avis aux chasseurs qui... n'ont pas de montre.

On a dressé une horloge en notant les heures de réveil et le chant de certains oiseaux.

Après le rossignol qui chante presque toute la nuit, c'est le pinson, le plus matinal des oiseaux, qui donne le signal. Son chant, devançant l'aurore, se fait entendre de une heure et demie à deux heures du matin.

De deux heures à deux heures et demie, la fauvette à tête noire s'éveille et fait entendre

— Il y a des passages secrets et des cachettes ?
— Beaucoup.
— Voulez-vous nous les montrer ?
— Maintenant que mon maître est mort, je suis dégagé ; je le veux bien.
— Votre maître ?
— Le baron de Grandlieu, le dernier descendant de cette noble race. Je ne dois rien aux nouveaux propriétaires, si ce n'est à cette bonne dame, qui m'a soigné et secouru, mais je ne crois pas qu'elle tienne aux retraits de ces vieux murs. Quand vous l'ordonnerez, je suis prêt.
On ne s'attendait pas à cette facilité, Arabelle elle-même avait compté sur une sorte de résistance.
— Il est inutile, ajouta Kernek, de me faire escorter par des gendarmes, je fais tout de bonne volonté et rien de force.
— Avez-vous vu M. de Courville depuis sa disparition ?
— Où l'aurais-je pu voir, puisque vous avouez vous-même qu'il a disparu ?
— Où avez-vous passé votre temps ? on ne vous a pas aperçu à Grandlieu. Pouvez-vous en rendre compte ?

— Demandez au nuage d'où il vient et où il va ; demandez à la feuille quel tourbillon l'a apportée, quel tourbillon la ramène ; demandez à l'oiseau libre dans les airs où il a été la veille, où il ira le lendemain.
— Tout cela est très-poétique pour une prophétie, mon brave homme, mais ce n'est pas une réponse à la justice.
— Je n'en puis faire d'autre, je ne sais pas. Où j'ai été ? j'ai erré, j'ai couru, j'ai médité, j'ai vu, ma vie est tout cela. Depuis soixante-dix ans que je suis dans ce monde, nul ne m'a demandé compte de mon temps. Dieu me voit et cela suffit.
Cette réponse faite avec un calme presque majestueux, saisit les auditeurs d'un certain respect. Les juges mêmes en furent impressionnés.
— Nous vous suivons, reprit l'un d'eux après un moment ; ne dissimulez rien, ou vous seriez coupable envers la loi, et la loi vous punirait.
— Allons !
Il les conduisit directement à l'escalier de la logette ; l'architecte marchait à côté de lui. Il avait été frappé de l'air, de l'aspect des clochetons, et il avait dit à ses compagnons de voyage :
— Voilà des ornements singuliers, je serai très-

surpris s'ils ne jouent pas un rôle dans les secrets que nous cherchons à découvrir.
Kernek s'arrêta devant la muraille taillée en pointe de diamants, et se retournant vers l'architecte :
— Ici, monsieur, est l'issue, cherchez-la.
L'homme de l'art frappa sur les pierres ; il regarda avec un soin et une attention extrême ; il étudia le son, il sonda les fentes, toucha l'une après l'autre les asperités. Kernek le regardait d'un air narquois et satisfait.
— Il n'y a pas d'ouverture là, dit enfin l'architecte.
— Il faut avoir pitié de vous et vous prouver ce que je sais bien, c'est-à-dire qu'avec toute votre science, vous n'êtes pas encore aussi habile que les anciens. Selon vous il n'y a pas d'ouverture à ce mur, vous allez voir.
Il fit semblant de tâtonner et de chercher le bouton ; lorsqu'il les eut assez détournés, il le poussa et la porte s'ouvrit silencieusement comme à l'ordinaire. Tout le monde se regarda.
— Je pouvais bien vous tromper, si je l'avais voulu, messieurs, continua le vieillard. Désirez-vous aller jusqu'en haut ?

— Sans doute.
— Passez donc un à un ; l'escalier est étroit.
L'architecte mit le premier le pied dans la logette. Tout y était en ordre et couvert de poussière ; on eût juré que personne n'y avait habité depuis des années.
— C'est merveilleux ! répétait l'architecte, examinant toutes choses dans leurs détails.
Il comprit alors l'utilité des clochetons. Il la comprit encore mieux après être monté sur le sommet de la tour ; néanmoins, il fut forcé d'avouer que ces trois étaient organisés d'une façon merveilleuse et qu'on ne ferait pas mieux de nos jours.
Kernek les conduisit à deux autres cachettes ; il les introduisit ensuite dans un petit souterrain creusé sous les cuisines ; il avait son issue au milieu du parc.
— Je n'en sais pas davantage, dit-il ; maintenant, regardez encore, peut-être monsieur découvrira-t-il autre chose. J'en serais fort content, je suis sûr que ce n'est pas tout.
Presque toute la journée se passa en recherches inutiles. Arabelle ne quitta pas les magistrats et se montra maîtresse de maison accomplie. On leur servit un dîner magnifique ; ils n'y touchèrent pas. Au

son chant, qui rivaliserait avec celui du rossignol, s'il n'était pas si court.

De deux heures et demie à trois heures, la caillie amie des débiteurs malheureux semble, par son cri : *Paye tes dettes ! Paye tes dettes !* les avertir de ne pas se laisser surprendre par le lever du soleil.

De trois heures à trois heures et demie, la fauvette à ventre rouge fait entendre ses trilles mélodieux.

De trois heures et demie à quatre heures, on entend le merle noir, le moqueur de nos contrées, qui apprend si bien tous les airs, que M. Dureau de la Malle avait fait chanter la *Marseillaise* à tous les merles d'un canton en donnant la volée à un merle à qui il l'avait serinée et qui l'apprit aux autres.

De quatre heures et demie à cinq heures, la mésange à tête noire fait grincer son chant agaçant.

De cinq heures à cinq heures et demie s'éveille et se met à pépier le moineau franc, ce gamin de Paris ailé, gourmand, paresseux, tapageur, mais hardi, spirituel et amusant dans son effronterie.

N'est-il pas charmant d'avoir une horloge qui chante les heures au chasseur matinal ?

Chronique Locale.

Par décret impérial ont été nommés maires et adjoints :

Doué. — Maire : M. Guionis-Joubert, Camille. — Adjoints : MM. Lamarque, Louis-Philippe ; Barthélemy, Auguste.

Gennes. — Maire : M. le baron de Fontenay, Louis. — Adjoint : M. Galbrun-Sigogne, François-Marie.

Montreuil-Bellay. — Maire : M. Charrier, François. — Adjoint : M. Galbrun, Pierre-Louis.

Vihiers. — Maire : M. Besnard, Joseph-Jules. — Adjoint : M. Petit, Pierre-Marie.

Un intérêt tout particulier s'est attaché, cette semaine, à la distribution des prix de quelques-unes des écoles communales de garçons du canton de Gennes.

Un ami de l'enfance, M. Girault-Lesourd, de Saint-Georges-le-Tourel, pénétré de la pensée que l'instruction populaire est la sauve-garde de la dignité, de la moralité et de la tranquillité d'une nation, et désirant encourager cette instruction dans les campagnes, a mis à la disposition de M. le Préfet une somme de 50 fr.

Cette somme, selon le désir du donateur, était destinée à la fondation, dans le canton de Gennes, de trois prix à donner, en concours, aux élèves les plus instruits et fréquentant les écoles communales laïques de garçons.

M. le Préfet ayant accepté cette offre généreuse, un concours a eu lieu à Gennes, le 17 août, sous la présidence de l'inspecteur pri-

maire de l'arrondissement, ayant pour assesseurs les instituteurs de Saumur et de Saint-Clément.

Le premier prix, remporté par le jeune Héroult, Louis, élève de l'école communale des Touffaux, a été remis au lauréat par l'inspecteur primaire, le jour de la distribution solennelle des prix de cette école.

Dans une rapide allocution, l'inspecteur des écoles a exposé le but de ces concours, qui ne sauraient avoir pour objet de développer dans un enfant une faculté à l'exclusion des autres, de préparer à la hâte un succès artificiel ; non, ces épreuves sont organisées de façon que nul enfant n'y pourra briller s'il n'a fréquenté assidûment l'école, s'il n'a travaillé également toutes les parties du programme de l'enseignement primaire ; chacun donnera l'étendue de ses forces, en un mot, la mesure de ses connaissances.

Il fit ensuite ressortir rapidement les avantages de cette institution nouvelle dans nos écoles, due à la pensée si féconde de M. le Ministre de l'instruction publique, et destinée à faire naître, à exciter l'émulation des élèves et à soutenir le zèle des maîtres.

Les félicitations adressées à l'instituteur, M. Bernard, et au jeune lauréat de ce premier concours, le tribut de reconnaissance que M. Détriché a payé, en terminant, à la généreuse initiative de M. Girault-Lesourd, ont été, par la nombreuse réunion qui se pressait dans l'école, couverts d'applaudissements unanimes et prolongés.

M. le docteur Maupoint et M. le juge de paix de Gennes, qui assistaient à cette réunion, présidée par M. le maire, assisté de M. le curé, ont fait entendre d'éloquentes paroles, accueillies par les cris de : *Vive l'Empereur !*

Le deuxième prix, remporté par le jeune Fresneau, Louis, de l'école communale de Gennes, a été remis solennellement à cet enfant, le jour de la distribution, par le président de la fête, M. le baron de Fontenay, maire de Gennes, qui a bien voulu adresser de chaleureuses félicitations à l'instituteur et à l'élève couronné.

L'Echo saumurois a rendu compte, jeudi dernier, de la distribution des prix de l'école de Cuvault et de la remise faite au jeune Leroy, Louis, du troisième prix, remporté par cet enfant au concours cantonal.

L'intérêt général qui s'est manifesté dans toutes les communes du canton de Gennes en faveur de ce concours, la solennité inaccoutumée des distributions de prix, où devaient être couronnés les lauréats, la foule qui se pressait à ces réunions, la joie des parents, les applaudissements de tous, ont gagné la cause de cette institution nouvelle, et tout nous fait présager qu'elle produira les plus heureux résultats.

Un incident plein d'intérêt a dignement cou-

ronné mercredi la distribution des prix de l'école communale de Gennes. M^{me} la comtesse de Caen, qui honorait cette fête de sa présence, s'intéressa vivement à 3 jeunes enfants dont les noms étaient fréquemment proclamés. Elle apprit que ces 3 enfants, admis gratuitement à l'école, s'étaient distingués toute l'année, par leur bonne conduite, leur assiduité et leurs progrès. Elle remit à ces jeunes élèves, à titre de récompense, 90 fr. qui seront convertis en livrets de caisse d'épargne.

Un premier livret de 40 fr. au jeune Fresneau, deuxième prix au concours cantonal ;

Un deuxième, de 50 fr., au jeune Canard, Louis ;

Un troisième, de 20 fr., à Hulien, Joseph.

Nous sommes heureux de donner de la publicité à une générosité si bien comprise, si bien placée et au-dessus de tout éloge.

Jeudi soir, un bien triste accident est arrivé à Saumur, une jeune fille de 16 à 17 ans, domestique chez M. Martin, tailleur, est tombée par le jour de l'escalier du troisième étage jusque sur le pavé du rez-de-chaussée. Les voisins accourus au bruit de cette chute l'ont relevée aussitôt. Elle avait une cuisse brisée, le corps tout meurtri et de fortes contusions à la tête. Les premiers soins lui ont été donnés par M. Perdriau, pharmacien, et bientôt après par MM. Pichon et Champeaux médecins, qui se sont présentés dès la première nouvelle de cet accident.

Cette jeune fille s'était penchée outre mesure par dessus la rampe de l'escalier, elle a perdu pied, et a été précipitée dans l'espace, la tête la première. Elle pouvait donc se briser le crâne et mourir sur le coup ; mais dans sa chute, en tendant les bras, elle a saisi la rampe de l'escalier, qu'elle a perdue aussitôt, puis est venue heurter une lampe suspendue, le coup a été ainsi amorti, et la position du corps a été changée. Grâce à ces deux circonstances, elle a été préservée d'une mort certaine.

Nous lisons dans *l'Avenir*, de Blois :

Vendredi, vers cinq heures du soir, un épouvantable orage a éclaté sur la ville de Blois et les communes environnantes. Pendant plus d'une heure, les coups de tonnerre se succédèrent sans interruption et la foudre frappa des arbres en différents points de la ville, toutefois sans causer de graves dégâts ; enfin les nuages crèvent et la grêle tomba avec une violence extrême.

Puis vint la pluie, qui en quelques instants transforma en véritables torrents les rues de la ville. Ici les pavés étaient soulevés, les chaussées ravinées ; ailleurs, des monceaux de terre et de pierres s'accumulaient et formaient obstacle au passage des eaux qui envahissaient caves et magasins. C'était une véritable inondation, et plus de deux heures après l'orage, les pompes d'épuisement fonctionnaient encore dans les quartiers bas.

En dépit de toutes les précautions prises, les pertes occasionnées en ville par ce terrible orage seront considérables, mais ce sont surtout les campagnes qui ont eu à souffrir.

On écrit de Saint-Gervais au même journal : « Toute l'espérance des cultivateurs est complètement détruite.

» La terre est littéralement jonchée de débris de toute sorte, et chacun en ce moment est occupé à réparer les désastres causés par la foudre. Mais ce qui ne pourra jamais être réparé, c'est la perte immense occasionnée par la destruction de la récolte. Les fruits et les raisins qui présentaient un si bel aspect hier encore, couvrent le sol, et il ne reste d'autre ressource que d'en faire promptement la récolte pour en faire des boissons.

» Jamais, dit-on, un pareil orage n'a éclaté à Saint-Gervais, et n'y a causé des effets aussi désastreux. »

L'Avenir a encore reçu de Bracieux les renseignements suivants :

« Un orage épouvantable non par le bruit du tonnerre ni des éclairs, mais épouvantable en raison de la grêle qui est tombée, est venu

fondre hier, vers 4 heures 1/2 du soir sur Bracieux. Les grêlons avaient en moyenne la grosseur énorme d'un œuf de poule. Leur poids variait entre 50 et 100 grammes. Si cette grêle, qui est tombée avec une grande abondance pendant environ 10 minutes, avait été poussée par le vent, les vitres et les toits des maisons auraient eu bien à souffrir, et si cette nuée a passé au-dessus d'un vignoble, tout doit être perdu ou à peu près. »

Nous n'avons encore, ajoute *l'Avenir*, que des renseignements incomplets sur les autres localités voisines de Blois. Toutefois, on nous assure qu'à Molineuf, Orchaie, Chambon, Vineuil, la récolte est perdue. Sur certains points, les grêlons ont atteint des proportions énormes, la grosseur d'un œuf de perdrix. Les toitures ont été fortement endommagées et des murs renversés sous le poids de la grêle chassée par le vent.

D'ici quelques jours, nous pourrions compléter nos renseignements sur les résultats de cet orage qui marquera d'un triste souvenir l'ouverture de la foire de Blois de 1865.

Les désastres signalés par *l'Avenir* se sont étendus aux départements de la Sarthe et d'Indre-et-Loire.

Vendredi, dans le milieu de la journée, pendant trois heures entières, une pluie mêlée de grêle a couvert plus de vingt lieues carrées ; les prairies ont été inondées dans les vallées du Loir et de ses affluents ; quelques chaumières ont été entraînées. Une femme, près Saint-Pierre de Chevillé, a dû, pour sauver son enfant, effondrer le plancher de son grenier pour s'y réfugier avec son précieux fardeau. Les habitants de la campagne, dont beaucoup dans ce pays de vignobles habitent d'immenses caves, n'ont eu que le temps de les abandonner pour ne pas être noyés ; plusieurs vaches, chèvres et autres bestiaux qu'ils n'ont pu faire sortir ont été étouffés ; des tonneaux ont été défoncés.

A St-Aubin-du-Cormier, il s'est formé tout-à-coup une couche de grêlons, épaisse de quatre décimètres.

Toutes les récoltes d'avoine, de foin, qui n'étaient pas encore rentrées, principalement du côté de la Touraine, près de Neuville-le-Roi et de Marray, et dans le Maine, sur le canton de Château-du-Loir, sont considérées comme perdues. Les vignes également, qui s'annonçaient comme devant donner une abondante récolte, ont souffert, mais beaucoup moins qu'on ne l'avait craint d'abord. Le raisin étant très-avancé a pu présenter plus de résistance à cette affreuse tourmente.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Moniteur rend compte de la réception aux Tuileries de M. le marquis de Lema, nouvel ambassadeur d'Espagne, qui a remis ses lettres de créance à l'Empereur.

Répondant au marquis de Lema, l'Empereur a dit :

« Je suis toujours très-sensible aux témoignages d'amitié de la reine. J'attache un grand prix à voir l'Espagne et la France marcher du même pas vers le progrès. Les deux nations n'ont que des intérêts communs. Aucune ambition rivale ne les sépare. Vous trouverez mon gouvernement toujours prêt à resserrer les liens unissant les deux pays. »

M. Drouyn de Lhuys assistait à l'audience.

L'Empereur a reçu également en audience de congé M. Mon, ex-ambassadeur d'Espagne, et en audience particulière M. le vicomte de Paiva, ambassadeur du Portugal, qui lui a remis le diplôme et les insignes des grand-croix réunies du Christ et de Saint-Benoît d'Aviz pour le Prince Impérial.

On lit également dans *le Moniteur* :

M. Walewski, député des Landes, a donné sa démission de sénateur, qui a été acceptée.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

moment où ils allaient partir, un courrier entra dans la cour.

— Ah ! s'écria la comtesse, c'est de mon frère, voyons !

Elle reçut elle-même la lettre que lui remit le domestique en descendant de cheval. Cette lettre était ainsi conçue :

« Ma chère sœur, nous sommes arrivés heureusement ; j'ai envoyé mon secrétaire chercher les papiers. Toutes les précautions sont prises afin de lui procurer un heureux voyage. Nous n'avons donc plus d'inquiétudes à nourrir de ce côté-là. Je continue ma route ; je ne passerai à Paris que juste le temps indispensable, et je reviendrai près de vous. J'espère pouvoir vous emmener avec moi et vous enlever à ce pays où vous avez tant souffert.

« ERLINGTON. »

Arabelle eut bien de la peine à cacher sa joie ; elle respira plus fortement, malgré elle, comme une personne délivrée d'un grand poids. Un sourire malicieux rida sa lèvre en songeant avec quel bonheur cette fuite avait réussi sous les yeux des magistrats ; elle en recevait la nouvelle en leur présence ; elle fut sur le point de le leur avouer. Une réflexion l'arrêta : c'était à son frère de décider ; peut-être avait-

il d'autres projets. Elle se tut.

— Milord est à Paris ? madame, demanda le procureur impérial.

— Il y est en effet à présent, mais il m'écrit de la route.

— Les nouvelles sont bonnes, à ce qu'il paraît, car votre visage est rayonnant.

— Excellentes ; mon frère reviendra sous très-peu de jours, il espère me conduire avec lui à Erlington.

Le magistrat fit un signe presque imperceptible, qui devait laisser peu d'espérance, si le fait eût dépendu de lui, en dépit de sa bonne volonté et de ses regrets.

— Madame, nous vous prions de vouloir bien nous faire connaître l'arrivée de milord aussitôt qu'il sera de retour. Je fais beaucoup pour vous, je vous laisse le temps et je le dois, car ma conviction intime est que vous êtes trompée, mais non coupable. Je suis père et je pense que ma fille chérie pourrait être abusée comme vous. Ceci est le sentiment de l'homme, tout-à-fait en dehors du devoir du magistrat. Soyez certaine néanmoins de tout mon intérêt, il ne dépendra pas de moi de vous en donner des preuves.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HUBLIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Hublin, de Saint-Martin, près Saumur, sont invités à remettre, dans le délai de 20 jours, à M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce. La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le vendredi 6 octobre prochain.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires, munis de pouvoirs réguliers. Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON. (396)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MIAU-MIZANDEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Miau-Mizandeu, marchand, demeurant à Vihiers, sont invités à remettre, dans le délai de 20 jours, à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, leurs titres, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce le mardi 7 novembre prochain à midi. Le greffier du Tribunal, Th. BUSSON. (397)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 septembre 1865, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME,

1^o LA PROPRIÉTÉ DE LA PETITE SEIGNEURIE

Commune de Rou-Marson.

2^o UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 43, occupée par M^{me} veuve Boniol.

3^o Et 7 ares 70 centiares de BOIS-TAILLIS, aux Petites Brondes, commune de Rou.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (398)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

ADJUDICATION

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE

A Saumur, rue d'Orléans, n^o 33,

précédemment occupée par M^{me} Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M^{me} veuve Lemonnier et les héritiers de M. Lemonnier.

Mise à prix. . . 25,000 fr.

S'adresser à M^e FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (359)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE UN VASTE MAGASIN

Ouvrant sur la rue du Champ-de-Foire à la rue de Bordeaux. S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, ou à M^e CLOUARD, notaire. (373)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, quartier de la Croix Verte, occupée par M. Trochu, boulanger; entrée en jouissance le 24 juin 1866. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A l'amiable,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Presoir-St-Antoine, occupée par Pointeau, Bouchard et autres.

Une autre MAISON, joignant la précédente, rue de la Gueule-du-Loup, occupée par Hubert, Hupont et Nail.

Et une MAISON, située sur les Ponts, rue de l'Égout, occupée par Jannée et Ragot.

S'adresser à M. ARTIF-PICARD, marchand de bois, rue Beaurepaire, ou à M^e LEROUX, notaire. (383)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT. LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur. S'adresser à M. MATHIEU, à Thouars. (353)

TROIS MAISONS

A VENDRE Rue de Bordeaux. S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

UNE BONNE CALECHE, sortie des ateliers d'un des premiers fabricants de Paris. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE, UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale. Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (233)

A VENDRE

Un très-bon CHIEN COUCHANT, âgé de 4 ans.

S'adresser à M. MINOT, garde particulier de M. DE LAFREGEOLIERE, à St-Florent. (381)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n^o 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n^o 8.

Une bonne MAISON de MERCERIE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in 8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renserrant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vu pour la legalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire, et GRASSET, libraire.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Memoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8^o. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 31 AOUT, BOURSE DU 1^{er} SEPTEMBRE. Rows include various financial instruments like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, Banque de France, etc.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné